



Conseil Municipal du 17 septembre 2024

Liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal

N° Délibération	Objet de la délibération	Décision adoptée à
<i>Environnement</i>		
2024-012	Commission environnement : nomination d'un délégué à CDCG	unanimité
2024-013	Présentation du projet de transformation de l'Étang de Cormont en zone humide	unanimité
<i>Finances</i>		
2024-014	Décision modificative n°2	unanimité
2024-015	Fonds de concours - CDCG	unanimité

Nombre de délibérations présentées	4
Nombre de délibérations adoptées	4
Nombre de délibérations rejetées	0

Philippe TAGOT

Maire de Boismorand



Éliane GIRARDIN

Secrétaire de séance

Certifiée affichée le : 24 septembre 2024

1. COMMISSION ENVIRONNEMENT, ÉNERGIE ET DÉVELOPPEMENT DURABLE ET MOBILITÉS

Madame PERRON Véronique, est nommée déléguée titulaire à la Commission Environnement, Energie et Mobilités de la CDCG

2. PRESENTATION DU PROJET DE TRANSFORMATION DE L'ÉTANG DE CORMONT EN ZONE HUMIDE, DE L'ÉTANG DU GRAND BOIS ET DE L'ÉTANG DU PETIT BOULAND

Monsieur le Maire présente le projet de transformation de l'étang de Cormont réalisé par l'ÉPAGE

L'étang de Cormont :

Exutoire :

- Création d'une Zone d'Expansion de Crue
- Réservoir pour la biodiversité
- Absorption de l'excédent d'eau en période de crue
- Restitution de l'eau en période d'étiage
- Filtration et dépollution de l'eau
- Préservation et amélioration de la qualité de l'eau
- Sensibilisation du public avec l'aménagement du site
- Valorisation paysagère du site

L'étang de Grand bois :

- Une Convention sera établie avec la propriétaire pour manipuler l'ouvrage à sa place.
- Création d'une pêcherie
- Création d'un déversoir

L'étang du Petit Bouland :

- Création d'une pêcherie
- Mise en place d'un enrochement de berge
- Création d'un déversoir
- Mise en place d'une vanne d'isolement
- Mise en place d'échelle limnométrique

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal à l'unanimité,

- Emet un avis favorable sous réserve que :

- ✓ La commune participe à la réalisation de l'étude avec l'ÉPAGE
- ✓ Les travaux soient pris en charge financièrement par l'ÉPAGE

3. DÉCISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL 03600 - Exercice 2024

Vu les travaux de réaménagement du restaurant « PETITE PUISAYE »

Vu les travaux de rénovation de l'éclairage public notamment dans le bourg

Vu le réajustement de certains comptes

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valide la décision modificative N° 2 ci-après

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution Crédits	Augmentation Crédits	Diminution Crédits	Augmentation Crédits
INVESTISSEMENT				
R-138 - Autres subventions				128 000
D-2135-260 PETITE PUISAYE		100 000		
D-21538-250 ECLAIRAGE LED		28 000		
Total investissement		128 000		128 000
FONCTIONNEMENT				
D-60632 fournitures petit equip.		500		
D- 6068 fournitures non stockées	700			
D-61521 entretien et rep sur terrains		2 500		
D-615221 entretien et rep sur bât publics	2 500			
D-61524 ent et rép. Bois et forêts	3 000			
D-61551 ent et rép sur mat roulant		3 000		
D-622 rémunérations int et honoraires		200		
Total fonctionnement	6 200	6 200		
Total Général		128 000		128 000

4. FONDS DE CONCOURS - CDCG

Le Conseil Municipal, sollicite la CDCG dans le cadre du fonds de concours pour les travaux de rénovation de l'éclairage public. Le montant de ces travaux s'élève à 23 141.50 euros HT. Monsieur le Maire propose de demander à la CDCG la somme de 11 500 euros. Délibération adoptée à l'unanimité